



ETAT DES LIEUX
Centre socioculturel d'AUSSAC-VADALLE

Entre les soussignés :

Le Bailleur : Monsieur **LIOT Gérard** représentant de la Commune d'AUSSAC-VADALLE, ou son représentant

Le Locataire :

M. MAYOUX Alexis, domicilié 28, rue du Dr Fernand Lamaze 16800 SOYAUX.

Il a été constaté lors de l'entrée du locataire dans le centre socioculturel, le **10 mars 2023** l'état des lieux en annexe.

Le locataire a été informé sur l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, alarme, SSI, organes de coupure d'urgence, ...) mis à leur disposition ainsi qu'aux consignes de sécurité (évacuations, désenfumage, ...) et il a reçu à cet effet copie du règlement,

Le locataire a été informé que la personne qui a reçu la présente information **doit être présente sur les lieux en permanence**,

Equipements :

• Electricité :
Compteur entrée 31729.....

Compteur sortie 31803 = Consommation électricité 74 kWh.....

soit : $0,12\text{€} \times 74 = \underline{\underline{8,88\text{€}}}$

• Fioul :
Compteur entrée

Compteur sortie = Consommation Fioul

	Le Locataire	Le représentant de la commune
ENTREE		
SORTIE		

	ENTREE	SORTIE	Observations
Clés			
6 Clés GS avec alarme			
5 Clés PS avec alarme	X	X	
5 Clés pour cuisine	X	X	